



Santé - Social

Fédération Française de la Santé,
de la Médecine et de l'Action Sociale



En février, à la FEHAP, rien n'est moins sûr que l'incertain...

Les négociateurs CFE-CGC Santé Social poursuivent leur démarche résolue et pragmatique en intégrant les éléments de contexte issus de la récente Conférence salariale du 4 février.

A l'ordre du jour de la Commission paritaire FEHAP de février, au premier rang était la politique salariale, intimement suivie par la renégociation du salaire minimum conventionnel (SMC) en regard de l'évolution 2016 du SMIC.

Un projet d'avenant N°2016-01 en date du 10 février portant revalorisation du SMC à 1472 euros (+5.38€/SMIC, soit un coefficient-équivalent CCN51 de 333 points) a été soumis en séance... La CFE-CGC santé social s'interroge sur la signature de ce dispositif, rappelant une nouvelle fois que, d'une année à l'autre, les grilles de classification voient leur tassement s'accroître gravement. La politique salariale de la FEHAP est au point mort depuis décembre 2010. La CFE-CGC combat résolument ce phénomène de tassement des grilles, en dépit de lamentables marges de manœuvre constatées.

Quelques jalons de repérages pour 2016 : le taux d'évolution salariale pour le champ FEHAP sera limité à +1% (contre 1,4% en 2015) avec une projection d'inflation non plus à zéro comme l'an dernier, mais aux alentours de +1%. Ce taux s'inscrit dans la continuité des décisions gouvernementales récentes, notamment celles ayant fixé un objectif national de dépenses d'assurance maladie historiquement faible (ONDAM à 1,75%).

Ce +1% brut est en réalité ramené autour de **+0,15%** une fois l'ensemble des charges et impacts comptables déduit : glissement vieillissement technicité (GVT) usuel de 0,40%, effets reports de 0,16% et gel prudentiel de 0,29%. Une micro-goutte d'eau dans l'océan des besoins de marges opérationnelles de notre secteur.

Par ailleurs, la FEHAP confirme, après avoir interrogé les financeurs publics à la Conférence salariale, qu'aucune enveloppe spécifique n'est dégagée pour la négociation des classifications de la CCN51.



CFE-CGC Santé-Social
39 rue Victor Massé - 75009 Paris
tél. 01 48 78 49 49 - fax 01 40 82 91 31
federation@cfecgc-santesocial.fr

www.cfecgc-santesocial.fr



Le discours usuel de la FEHAP est-il encore tenable ? Conserver les emplois en réponse au constat de chroniques manques de moyens... Nous ne sommes pas si sûrs que les emplois soient en passe d'être pérennisés *in fine*. Le gel du point est confirmé pour 2016. Brandie afin de « pouvoir faire face et tenir », cette mise en berne des salaires est d'autant moins supportable que les contextes économique et social sont de plus en plus contraints ; une vraie bombe à retardement. Sur les 10 dernières années, **le retard de revalorisation des salaires de la CCN51 est de plus de 18 %** comparativement avec les autres salariés français.

L'accompagnement social au sens large à la FEHAP mériterait plus d'égards de la part de l'Etat. **La CFE-CGC Santé Social affirme - une nouvelle fois - que cela ne peut plus durer.**

Certaines scories de la Recommandation patronale de 2012 ont également été évoquées (plus que véritablement travaillées en séance). Il s'agit de points essentiels suivis par la CFE-CGC Santé social : la renégociation des dispositifs de promotion et d'indemnité différentielle de remplacement d'une part, car ce système met en panne les parcours professionnels au sein de la CCN51 et sont des aberrations à reformer au plus vite ; une renégociation de l'indemnité de licenciement actuelle d'autre part, pour laquelle les négociateurs CFE-CGC sont verrouillés sur une juste défense des intérêts de l'encadrement. Soulignons que ces points sont, pour forte partie, intimement liés à la révision en cours des classifications.

En marge de ces éléments, nous avons signé, avec la CFDT et la CFTC, l'avenant 2016-02 du 10 février 2016 relatif à la mise à jour du Titre 7 conventionnel portant sur la formation professionnelle.

Corrélativement, une nouvelle séance du groupe de travail sur la révision des classifications a eu lieu le même jour, dans un « drôle de contexte ». Sous l'impulsion de la CGT, une longue allocution du Défenseur des droits sur la réalité 2016 de la discrimination au travail a introduit un débat paritaire sur la reconnaissance de l'égalité Femme-Homme dans les classifications des emplois ; au delà de l'intérêt intellectuel, quelles clefs d'entrée peuvent être concrètement mobilisées dans les négociations poussives actuelles pour une révision des incohérences dans la classification des métiers ?

En tout état de cause, les avant-projets des fichiers de définition des « métiers nouveaux » de la filière logistique ont été balayés en séance, complétés par la revue des mises à jour de celles de la filière administrative et des métiers de la recherche issues de la séance de travail de décembre 2015. Nous n'en sommes pas encore à négocier la répartition en points des structurants du salaire de base conventionnel au sein des grilles elles-mêmes.



Pour les négociateurs CFE-CGC, la feuille de route tient en deux principaux axes :

- 1) **Une révision partielle des classifications**, essentiellement centrée sur la correction des aberrations actuelles au sein des filières - prioritairement soignante - et l'intégration des nouveaux métiers au sein de chaque filière ;
- 2) **Une reconnaissance statutaire et salariale véritable pour les sages femmes ainsi que pour les responsables paramédicaux**, ces derniers devant être reconnus comme de véritables « encadrants », *de facto* dépositaires du statut cadre ; un point majeur pour la CFE-CGC Santé Social.

Pragmatiques, les négociateurs de la CFE-CGC ne cautionnent pas les hypothèses irréalistes d'une refonte totale des classifications.

A l'ordre du jour de la prochaine séance du groupe de travail 'Classification' du 3 mai prochain : les nouveaux métiers des systèmes d'information, l'impact potentiel de la fusion récente des diplômes de l'AVS et de l'AMP (Décret 2016-74 du 29 janvier 2016) et l'importante question de l'encadrement paramédical...

Le présent accouche, dit-on, de l'avenir. A la FEHAP, la CFE-CGC Santé Social y travaille résolument. Prochain rendez-vous paritaire : le 3 mai 2016.

Pour les négociateurs CFE-CGC Santé Social
Denis JAUDOIN